



DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 05 septembre 2024

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Convocation : 20/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Rebucini C. représenté par Jouhaud L.
Tournillac C. représentée par Jeambenoit E.

Délibération : 2024-038**Objet : Révision du règlement intérieur de la salle des fêtes de Chanay.**

Madame le Maire informe les Elus qu'il n'est dorénavant plus possible pour les collectivités territoriales de réceptionner des chèques dans le cas où la commune ne détiendrait pas de régie prévue à cet effet.

Dans ce cadre précis, le règlement intérieur de la salle des fêtes qui indique les modalités de paiement dont la possibilité de payer par chèque doit être modifié ; plus précisément l'article 11 dénommé « dépôt de garantie-location ».

Après exposé, l'Assemblée délibérante :

- **PREND** acte des modifications devant être apportées au règlement intérieur de la salle des fêtes,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur CHAPUIS, Adjoint au Maire, délégué à la Vie Locale, à modifier l'article 11 du règlement intérieur de la salle des fêtes au vu des directives données par le Conseiller aux Décideurs Locaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur CHAPUIS, Adjoint au Maire, délégué à la Vie Locale, à modifier les termes de la convention d'utilisation des locaux afin que cette dernière soit en adéquation avec ledit règlement,
- **DONNE** pouvoir à l'agent en charge des locations des salles municipales de signer ledit règlement intérieur.

ADOPTÉ :

07 pour
00 contre
06 abstentions

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Cécile LE CARFF

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 10 septembre 2024.